



HISTOIRE DES LUTTES SOCIALES DANS L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE ET LA CULTURE

Bulletin de liaison de l'IHS FERC CGT - n° 27 Été 2026



Colloque « CGT et éducation populaire, d'hier à aujourd'hui »

A l'heure du libéralisme et de la mise cause des acteurs de l'éducation populaire et du syndicalisme, l'IHS de la FERC et l'IHS National ont décidé de retracer cette histoire, et comment l'éducation populaire a transformé la société sur cette longue période.

Le colloque « **CGT et éducation populaire, d'hier à aujourd'hui** » aura lieu à **Montreuil le Jeudi 5 novembre 2026** de 9h à 17h, en présence d'historien·es et de militant·es croisant leur regard sur la riche et complexe histoire des rapports de la CGT et de l'Éducation Populaire.



Ouverts à toutes et tous, conformément aux pratiques de l'éducation populaire, les échanges seront nombreux tout au long de la journée. Mais pour une bonne gestion de la journée, vous pouvez d'ores et déjà vous préinscrire en contactant la FERC à l'adresse ferc@cgt.fr en précisant **nom, prénom, tél et courriel**. Un repas collectif aura lieu le midi dont les modalités seront précisées ultérieurement.

Hervé Basire



le ministre Léo Lagrange en 1936

Algérie : un passé qui ne passe pas

Il est salutaire de se replonger dans l'histoire de la guerre d'Algérie sous l'angle des positionnements du syndicalisme CGT. En lisant les prises de positions du SNETP-CGT, ancêtre de la CGT-Educ'action, et du SNP-TA-CGT, ancêtre du SNTRS, on voit que la revendication d'autodétermination et d'indépendance n'a pas été immédiate. Elle a fini par s'imposer et c'est important. Pour autant, dans la société française, l'impensé colonial persiste. Des historiens réactionnaires, comme Pierre Vermeren, prétendent que « *la France a créé l'Algérie dans sa forme d'État-nation actuelle* », ce qui, à mots couverts, revient à dénier aux Algériens la légitimité de leur passé et à réserver à la puissance coloniale la paternité de leur histoire.



La mémoire de la guerre d'Algérie donne lieu à des avancées suivies de régressions. Ainsi Macron a reconnu en 2018 la responsabilité de l'État dans l'assassinat de Maurice Audin, militant anticolonialiste arrêté et torturé par des militaires français en 1957. Puis en 2021, Macron reconnaît l'assassinat maquillé en suicide du nationaliste algérien Ali Boumendjel, torturé par l'armée française. Il dira que ce drame a été « *rendu possible par un système légalement institué* » pendant la guerre d'Algérie.

Mais pour la première fois de son histoire, en octobre 2025, le RN parvient à faire adopter dans l'hémicycle une résolution dénonçant l'Accord franco-algérien sur le séjour. Victoire à une voix près, due au ralliement de députés LR et Horizon et à l'absentéisme complice des députés macronistes. Cette revanche contre la décolonisation n'étonne pas venant d'un parti cofondé notamment par un ancien Waffen SS et un cadre de l'OAS. Mais elle est révélatrice d'une porosité croissante entre droite et extrême droite.

Syndicalistes et antiracistes, engagé·es depuis longtemps dans la solidarité avec des collègues ou des élèves de nationalité algérienne en butte à des OQTF, nous savons que l'Accord franco-algérien n'est pas un tissu de privilèges. Qu'il comporte des avantages et des inconvénients. Par exemple l'avantage d'être régularisé de plein droit au bout de 10 ans de présence, ou l'inconvénient de ne pas accéder à un titre de séjour de plein droit si l'on est entré en France entre 10 et 13 ans avec au moins un de ses parents, contrairement au droit commun. La dénonciation de l'Accord franco-algérien votée par l'Assemblée manifeste un retour du refoulé colonial, une occasion pour un député RN de fustiger la gauche comme « *parti de l'Algérie* ».

Encore et toujours le « *parti de l'étranger* ». Comme disait l'historien Marc Bloch, résistant fusillé par les nazis : « *Il n'y a d'histoire qu'au présent* ».

Pablo Krasnopsky

Institut d'Histoire Sociale - Fédération de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture
IHS FERC CGT (Case 544) 263 rue de Paris 93315 MONTREUIL cedex - 01 55 82 76 12

www.ferc-cgt.org/-lhs-federal



IHS-ferc-cgt@ferc-cgt.org

Guerre d'Algérie : quelles ont été les positions de nos organisations ?

Maroc, Algérie, Tunisie ces pays du Maghreb ont tous les trois acquis leur indépendance durant la deuxième moitié du xxe siècle, comme l'Indochine avant eux. Ces luttes de libération nationale ont percuté le syndicalisme français, à des niveaux différents suivant les pays, la France en étant la puissance colonisatrice. Si les relations avec l'Algérie sont aujourd'hui plus conflictuelles, c'est que la décolonisation ne s'est pas déroulée de la même façon qu'au Maroc ou en Tunisie (voir encadré sur le protectorat). En 1955 « *l'Algérie c'est la France* » comme l'ont scandé les millions de Français qui y vivaient, certains depuis plusieurs générations. Tout au long de la guerre d'indépendance il est intéressant de revenir sur l'histoire et de comprendre comment s'est positionné le syndicat.

Alain Vrignauld

Quelques repères chronologiques

1519-1830 : le territoire est rattaché à l'Empire ottoman sous la responsabilité de *deys* relativement autonomes. Auparavant, le territoire a été intégré à l'Empire romain et était considéré comme un grenier céréalier, entre autres. Il existe de nombreux sites archéologiques et une culture des peuples nomades autour des oasis.

14 juin 1830 : l'armée française débarque à Alger sous Charles X. La conquête de Sidi Farruch a été préparée de longue date comme en témoigne l'importance des forces mobilisées. A partir du 5 juillet 1830, c'est l'occupation d'Alger par la France.

1832 : la résistance algérienne se déclare avec Abd el Kader, la répression est féroce sous la responsabilité de Thomas Robert Bugeaud qui, avec ses colonnes infernales, incendie les villages, détruit les récoltes et procède à des opérations d'enfumages des populations dans les grottes refuges à Dahra les 18 et 20 juin 1845.

23 novembre 1847 : reddition d'Abd el Kader.

9 décembre 1948 : création des départements d'Alger, Constantine et Oran.

1866-1868 : grande famine après une nuée de grillons.

24 octobre 1870 : décrets Crémieux.

1871 : révolte de Mokrani en Kabylie.

28 juin 1881 : loi sur le régime de l'Indigénat.

1901 : insurrection des paysans « indigènes » au village Margueritte.

1916 : insurrection dans les Aurès contre la conscription.

1925 : guerre du Rif.

1926 : Messali Hadj Ahmed crée l'ENA (Étoile nord-africaine), premier mouvement de résistance structuré.

1930 : « centenaire » de l'Algérie.

1936 : projet Blum Violette, jamais appliqué.

Mai-juin 1945 : Sétif.

23 octobre 1954 : création du Front de libération nationale, FLN.

1^{er} novembre 1954 : Toussaint rouge.

3 avril 1955 : état d'urgence.

12 mars 1956 : les députés, notamment les communistes, votent la loi sur les pouvoirs spéciaux en Algérie. Le gouvernement et l'armée peuvent y agir sans contrôle des parlementaires. C'est le début de la mobilisation massive des appelés du contingent pour la guerre d'Algérie.

Janvier-octobre 1957 : bataille d'Alger, pleins pouvoirs à Jacques Massu.

1958 : putsch d'Alger.

19 septembre 1958 : le FLN proclame le Gouvernement provisoire de la République algérienne, (GPRA).

16 septembre 1959 : De Gaulle se déclare favorable à l'autodétermination du peuple algérien.

Avril 1961 : échec du putsch des généraux.

octobre 1961 : manifestation à Paris, violente répression de la police française.

8 février 1962 : répression des manifestations au métro Charonne.

18 mars 1962 : signature des accords d'Évian.

Retour sur quelques événements

Pour comprendre la guerre d'Algérie, il faut connaître les conditions de la colonisation de ce vaste territoire investi progressivement par la France. A partir des repères chronologiques (ci-contre), retour sur quelques textes et événements qui ont structuré durablement la société algérienne dans toute sa diversité et construit les rapports de subordination mis en place par les pouvoirs coloniaux.

La colonisation s'est imposée par la violence. L'occupation militaire avec son lot de massacres et la répression de toutes les formes de la résistance (Abd el Kader) a été accompagnée d'une dépossession foncière massive des Algériens sur fond de famines (1866-68). Cette occupation des territoires a été accompagnée d'une négation du passé, de l'histoire, de la culture et de la diversité des populations qui l'occupaient.

Les manifestations organisées en 1930 pour le « centenaire » de l'Algérie (en fait le centenaire de la colonisation) en témoignent. On parle des 100 ans de l'Algérie comme si elle n'avait eu aucune histoire antérieure. Les terres ont été distribuées aux colons venus de toute l'Europe comme s'il s'agissait de terres vierges, ce qui a conduit à comparer cette conquête de territoires à celles du « Far West » aux États Unis.

La départementalisation (9 déc. 1848) traduit la volonté d'assimilation mais aux yeux des colonisateurs les habitants musulmans, juifs, etc. ne sont ni nationaux, ni

citoyens. Les premiers textes de naturalisation (1865) imposent une démarche individuelle et la naturalisation implique l'abandon de toutes pratiques liées aux coutumes de la région (religion).

À noter : la révolte de Mokrani en Kabylie en 1871 si elle est sans interaction avec la Commune, a connu la même répression et a fait se rencontrer dans les bagnes et territoires de déportations des révoltés communards et Algériens. Louise Michel deviendra une forte opposante à la colonisation et au racisme et œuvrera pour que la loi d'amnistie de 1879 s'applique aux révoltés algériens.

Les décrets Crémieux ouvrent la naturalisation à tous les juifs du territoire ; celle-ci sera prolongée par un droit du sol pour tous les enfants de colons nés en Algérie, excluant de ces dispositions les « musulmans ». Praticants ou non, et même convertis, les Algériens sont transformés en musulmans par l'ordre colonial, les distinguant des citoyens français, migrants européens et juifs du territoire.

Le « code de l'indigénat » a permis aux autorités françaises de placer une grande partie de la population des colonies sous leur contrôle tout en imposant une discrimination légale.

L'indigénat consacre la dissocia-tion entre nationalité et citoyenneté loin des principes de la Révolution française. Les indigènes sont des sujets français privés du droit d'être citoyens. L'arrêté général sur les infractions de l'indigénat du 8 février 1875 crée une sorte d'apartheid colonial à la française sera abrogé en 1944. À noter que la loi sur la laïcité de 1905 excluait l'Islam.

La guerre de 1914, avec l'engagement massif des indigènes, va conduire à une importante prise de conscience et ouvrira la porte à la création des premiers mouvements structurés de lutte contre l'ordre colonial et de revendication de droits égaux à ceux des citoyens

français. Messali-Hadj en est un des acteurs, il sera à l'origine de l'Étoile nord-africaine (ENA). Par ailleurs la guerre du RIF influence aussi cette prise de conscience politique. Il faut souligner que les autorités françaises combattront tous les mouvements nationalistes qu'ils soient réformistes, modérés ou révolutionnaires dans la lignée de la colonisation de 1830.

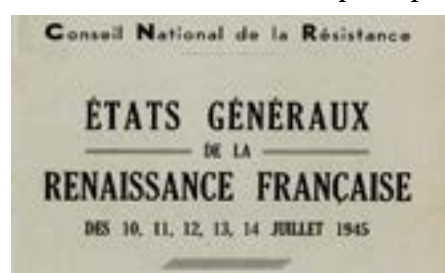
Dans ce contexte, quelle est la réaction en France ?

La prise de conscience sera très progressive d'autant que prévaut l'idée que la France, née de la Révolution française, a une mission civilisatrice sur des peuples jugés inférieurs (Jules Ferry).

La départementalisation a masqué, pour beaucoup de citoyens français, la réalité de l'oppression, l'Algérie étant considérée comme une partie de la France ; cela va freiner la prise de conscience, conduire à des incompréhensions voire à des conflits.

Si la violence des répressions a contribué à des prises de conscience et des condamnations (voir l'opposition Clémenceau / Jules Ferry), cela ne conduit pas à une remise en cause du fait colonial.

Les « États généraux de la renaissance française » convoqués en 1944 par le CNR en témoignent. Si l'égalité des droits pour les peuples colonisés est revendiquée, il n'en va pas de même pour le droit à l'autodétermination et à l'indépendance. On met en avant le rôle civilisateur de la France au nom de la Révolution française, idée largement entretenue par les « Hussards » de la troisième République.



Cet état d'esprit se retrouvera dans les prises de positions syndicales même après le début de la guerre d'Algérie. C. Bitterolf, membre du bureau national du SNETP-CGT en 1956, déclare :

« Déjà nous avons tout perdu en Indochine en refusant de faire droit aux revendications des peuples. Déjà nous risquons de tout perdre au Maroc et en Tunisie si les traités signés ne sont pas suivis des accords complémentaires désirables. Déjà l'on nous dit qu'il faudra plus de troupes en Afrique Noire et à Madagascar. Où allons-nous dans cette voie ? À la catastrophe ! On nous traitera de défaitistes, on crierait peut-être à la trahison. Mais qui trahit la mission de la France ? Pour nous cette mission est humanitaire et fraternelle. Elle signifie que nous voulons aider les peuples qui en ont besoin et ceci sans arrière-pensée de lucre ou d'oppression. Pour nous tous les travailleurs sont frères, quelle que soit leur nationalité ou la couleur de leur peau et tous ont le droit de vivre le plus dignement possible. Et c'est pourquoi en Algérie nous voulons qu'une place soit faite à tous, musulmans ou européens fixés en Algérie. Une bonne place... » (Le Travailleur de l'enseignement technique, n°95 06-07 1956).

Le déclenchement des hostilités par le gouvernement français amène la CGT à clarifier sa position. Au congrès de la FSM à Vienne en 1953, Alphonse Drouard, secrétaire de l'UIS des transports déclare : *« La CGT soutient la lutte d'émancipation et d'indépendance des peuples coloniaux [...] allant jusqu'à l'indépendance totale. »* Au début des actions du FLN, en novembre 1954, la CGT reste sur cette ligne d'indépendance, en témoigne un entretien de Benoit Frachon dans Alger républicain, ou, en mai 1955 dans le Peuple : *« des Algériens qui ne demandent qu'à vivre librement dans leur pays meurent, le chemin de l'indépendance est jonché de victimes du colonialisme »*. De même, dans La vie ouvrière du 5 juillet 1955 les travailleurs de France exigent « le respect du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, y compris leur droit

à une complète indépendance ». (Les cahiers de l'institut d'Histoire Sociale, n°169). Dans le TET, en mai 1955, on peut encore lire : « *Le sang coule en Algérie! Travailleurs algériens et français luttons en commun contre la répression colonialiste.* »

Le congrès, en décembre 1955, se prononcera pour « *mettre fin à la guerre d'Algérie par des négociations avec les représentants qualifiés du peuple algérien et le rappel du contingent.* » Dans ces prises de positions officielles du syndicat (SNETP-CGT), il n'est nullement fait référence à l'indépendance.

En novembre 1956, le TET reprend la déclaration du CCN qui souligne « *la solidarité de la CGT avec les organisations syndicales d'Algérie et à leur militants victimes d'une cruelle répression, [...] et exprime « son indignation contre les nouvelles arrestations, les internements et les expul-*

sions de dizaines de dirigeants syndicaux tant d'origine européennes que musulmanes » [...] ; elle réclame « *de cesser le feu, de négocier avec les représentants de la résistance algérienne, de reconnaître le fait national algérien.* »

Dans l'éditorial du TET de décembre 1956, Charles Artus écrit : « *La guerre d'Algérie, enfin condamnée unanimement continue à engloutir des hommes et des crédits...* » Il est à noter que les articles du TET portant sur la situation en Algérie et la guerre, s'attachent à inscrire la lutte contre la guerre d'Algérie en articulation avec les préoccupations directes des personnels : « *C'est à cause d'elle qu'on ampute nos crédits de fonctionnement et d'équipement [...] C'est toujours à cause d'elle que 77 de nos stagiaires sont affectés d'office en Algérie, alors que l'on manque ici de maîtres. C'est encore elle qui pèse sur le moral de la jeunesse : mesure-t-on assez*

l'effet du climat social qu'elle entretient – dont le racisme – et l'absurdité de 3 ans de service pour les jeunes qui veulent vivre ? [...] Pour toutes ces raisons, donc comme éducateurs, comme salariés, comme syndicalistes, la guerre d'Algérie est notre affaire. Nous prenons acte de la déclaration de De Gaulle sur le droit des algériens à l'autodétermination, nous prenons acte de la réponse du gouvernement provisoire algérien prêt à des pourparlers immédiats sur les conditions politiques et militaires d'un cessez le feu. » (TET n° 148 du 23/10/59)

Il faut noter aussi l'opposition à la remise en cause des sursis et reports d'incorporation, instruction du 11 août 59, appliquée aux enseignants à compter de juillet 1960 et la poursuite de la lutte contre l'affectation d'office en Algérie des jeunes enseignant-es sortant des ENNA.

Le premier juillet 1960, une grève nationale à l'appel de l'UNEF, la CGT, la CFTC, la FEN, avec un accord parallèle de FO, est un succès : « *Un coup d'arrêt a été donné aux ultras et le principe de l'autodétermination a été réaffirmé avec l'appui populaire.* » (TET n° 158 du 05/02/60).

Le 27 octobre 1960 une grande journée d'action sur la base de « l'appel pour la paix en Algérie » est conduite par les organisations de salarié-es et d'étudiant-es, journée marquée par un succès incontestable mais aussi par des désaccords sur la stratégie, notamment à Paris où l'ensemble des organisations tiennent meeting à la Mutualité mais refusent la parole à la CGT. (TET n° 179 du 04/11/60). Le syndicat, tout comme la CGT, appellent à voter NON au référendum sur l'autodétermination de l'Algérie.

Comment comprendre cet appel alors que l'organisation prend acte de l'engagement de De Gaulle pour l'autodétermination du peuple algérien ? Deux arguments sont avancés : « *Tout le monde est pour la Paix en Algérie pourquoi organiser un référendum...* » et « *Le président de la République Ch. De Gaulle a suffisamment de pouvoir pour ne pas*



avoir besoin d'un référendum plébiscite pour engager les pourparlers avec le GPRA. » (TET n° 184 du 09/12/60) Au lendemain du 8 janvier 1961, où 75 % des électeurs ont dit OUI, le syndicat marque le coup et considère que les luttes seront plus difficiles à mener dans la mesure où le pouvoir peut s'appuyer sur les 75 % d'électeurs favorables à sa politique.

Le 25 avril 1961, à l'appel de la CGT, la CFTC, la FEN et l'UNEF, c'est la grève générale pour faire front au putsch des généraux d'Alger. Dans une déclaration adoptée le 26 avril titrée « **Et maintenant, châtimez les coupables et négociez immédiatement avec le GPRA** », le syndicat souligne « **il est clair que la riposte des travailleurs et des démocrates au cours de ces événements ne constitue nullement une approbation du régime gaulliste et de sa politique** ». (TET n° 198 26/04/61). Après la manifestation de novembre 1961, plus de 10 000 arrestations et des dizaines de morts algériens, le TET reviendra sur les manifestations unitaires pour la Paix en Algérie, contre l'OAS et le fascisme. Une se-

maine de mobilisation est organisée à l'initiative du Mouvement pour la Paix début 1962 et la manifestation du 8 février se termine par un bain de sang : 8 morts, 250 blessés au métro Charonne, plus d'un million de personnes accompagneront les victimes au Père-Lachaise.

En avril 1962, après la signature des accords d'Évian, le TET rend compte de la déclaration de la commission administrative et de l'appel à voter OUI au référendum pour la mise en œuvre des accords « **OUI A LA PAIX** » : « *Aujourd'hui, la lutte du peuple algérien, les multiples actions du peuple français qui ont maintes fois répondu à l'appel de la CGT, malgré les brutales interventions de la police gaulliste ont contraint le pouvoir à signer les accords de cessez-le-feu avec le GPRA que De Gaulle refusait de reconnaître il y a encore quelques mois comme interlocuteur valable. C'est la solution que le syndicat préconisait lors de son congrès de 1955. C'est la solution de la CGT qui aujourd'hui triomphe et non celle que le pouvoir gaulliste défendait en 1958. Nous savons que le cessez-le-feu n'est pas la paix... notre OUI sera donc aus-*

si la signification de notre volonté de ne pas saboter la paix, de voir écrasée l'OAS et punis ces militaires et politiques qui, en France et en Algérie jouissent de l'impunité... » (TET n° 232 03/04/62).

* L'exploration menée a été centrée sur la période conduisant à l'arrivée de De Gaulle au pouvoir ; des recherches plus précises et élargies aux bulletins internes et comptes-rendus de réunions permettraient sans doute une analyse plus précise.

Sources :

« Un certain regard » Gérard Montant - Ed.IHS.

« France/Algérie - anatomie d'une déchirure » Thomas Snégaroff -

Benjamin Stora - Ed Les Arènes.

**Michèle Baracat
& Gérard Montant**

Pendant ce temps-là, l'OAS...

Pendant toute cette période, un certain nombre de militants du syndicat reçoivent des menaces de mort de la part de l'OAS. C'est le cas notamment de Jean Bonneville le Secrétaire régional de Bordeaux, de Tintillet de Sartrouville, de Renac de La Varenne, de Rizon de Marseille. La situation est jugée « *gravissime* » et nécessite « *l'engagement de tout le syndicat* » comme l'écrit Charles Ravaux dans son éditorial du 26 janvier 62 : « Qu'on ne s'y trompe pas, chacun d'entre nous est concerné... ». Après les attentats contre le congrès du mouvement de la Paix à Issy les Moulineaux au cours desquels 6 élèves du CET sont blessés, ce qui provoque une grève dans l'établissement, le Travailleur de l'enseignement technique nous apprend que « *Le mari de l'une de nos collègues du CET de la rue Darbois à Paris, M. Rey, ancien déporté, a reçu une lettre de l'OAS. Outre les menaces habituelles l'enveloppe contenait une Oreille humaine, ce qui n'a pas été sans rappeler à M. Rey les tortures subies dans les camps nazis.* »



La guerre d'Algérie vue par les Bulletins du syndicat SNPTA-CGT du CNRS

En septembre 1955, un an après début de la « guerre » d'Algérie enclenchée à la Toussaint 1954, on trouve dans le « *Bulletin d'Information* » du Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs (SNPTA)¹ du CNRS, un point sur « *Les problèmes d'Afrique du Nord* »² mentionnant que « *Dans de nombreux laboratoires des jeunes ou des membres de leur famille sont rappelés* » et un appel « *à faire circuler les listes de pétition et de protestation contre le rappel des jeunes et contre l'envoi du contingent en Afrique du Nord* »³.

1955 : Défendre la paix

La « Résolution générale » du 1^{er} congrès du SNPTA, en décembre 1955, comporte une 3^e partie « *Défense de la Paix* » dans laquelle il est affirmé : « *Les travailleurs de tous les pays sont solidaires les uns avec les autres : nous ne voulons pas voir les travailleurs français et algériens s'entretuer au seul profit de leurs exploiters communs. Le congrès exige : - La fin des hostilités en Afrique du Nord ; - Le rappel du contingent ; - La négociation avec les véritables représentants des peuples d'Afrique du Nord et, sur un plan plus général, le désarmement et le respect du principe de la coexistence pacifique* »⁴.

1 A cette époque, il s'agissait du Syndicat National des Personnels Techniques et Administratifs (SNPTA) du CNRS, qui deviendra le Syndicat National des Travailleurs de la Recherche Scientifique (SNTRS) en 1968.

2 Les citations de cet article sont extraites des « *Bulletin d'Information* » édités par le SNPTA (voir l'ensemble des publications SNPTA-SNTRS sur le site : <https://www.archives-snrscgt.com/>)

3 Dans « *Bulletin d'Information* » du SNPTA de septembre 1955 (relatant le Conseil Syndical du 12 septembre 1955)

4 Dans « *Bulletin d'Information* » n°1 du

Dix ans après les bombes d'Hiroshima et de Nagasaki, le traumatisme reste fort parmi les scientifiques et particulièrement les militants CGT au CNRS, d'où cet appel au désarmement : « *De plus, un gouvernement qui oriente sa politique vers la militarisation de son économie, utilise les découvertes scientifiques à des buts militaires. Or les travailleurs du CNRS, par leur situation même, ont une responsabilité particulière à l'égard de ces découvertes. Le Congrès exige donc : - l'utilisation pacifique des découvertes scientifiques [...] ; - l'interdiction des bombes A et H.* »

On retrouve cette opposition à l'envoi de « jeunes » pour la guerre en Algérie dans un article de mai 1956 « *Pour la paix en Algérie* »⁵ avec le mot d'ordre : « *Pas un gars du CNRS en Algérie !* ». Le syndicat reprend une demande de la direction du CNRS au Ministère de la Défense Nationale et remarque : « *Pour qu'on envoie les autres se faire tuer à notre place ? NON... mais pour que personne ne parte.* » Il mentionne le lien étroit entre l'augmentation des salaires et les coûts financiers de la guerre : « *les revendications et la paix sont étroitement liées* », insiste sur l'urgence d'arrêter cette guerre « *au seul profit de quelques gros colons* » et de conclure : « *le seul moyen de défendre efficacement le million d'Algériens d'origine européenne est d'obtenir la paix immédiate.* »

Dans ses premières réactions, la priorité du SNPTA est le refus de l'envoi des jeunes en Algérie, l'exigence de la fin des hostilités et un appel à de « vraies » négociations, avec en plus, pour ces scientifiques CGT, la non-utilisation de la science pour la guerre et en particulier de l'arme atomique. Le poids des

SNPTA janvier 1956

5 Dans « *Bulletin d'Information* » n°2 du SNPTA mai 1956

dépenses militaires de cette guerre est aussi mis en avant car il va à l'encontre des revendications de l'ensemble des travailleurs, notamment salariales, mais aussi des baisses de crédits pour la recherche. Au nom de la solidarité entre tous les travailleurs, on inclut aussi la défense des travailleurs « algériens d'origine européenne » d'Algérie. On est loin de la reconnaissance du droit à l'autodétermination, voire à l'indépendance du peuple algérien, et on ne parle pas de la colonisation française.

En juin 1957, après la bataille d'Alger menée par les parachutistes de Massu avec une forte répression et l'usage de la torture, on trouve une dénonciation de ces actes dans un article intitulé « *Il faut faire la Paix en Algérie* »⁶ : « *Nous voulons que cessent les tueries et les morts. De plus, les méthodes de répression utilisées en Algérie et les tortures, en provoquant inévitablement d'autres violences et une contre-répression, constituent une atteinte aux principes démocratiques de notre pays.* » On notera que les exactions et les crimes de l'armée française sont dénoncés aussi bien que ceux en retour des combattants algériens.

1960 : Droit à l'autodétermination

Il faudra attendre le 5^e congrès du SNPTA en février 1960 pour qu'apparaisse le mot « autodétermination » dans les conclusions de la résolution. À noter qu'à ce congrès est également votée une « *Résolution contre la bombe atomique* ». En effet, c'est à ce moment qu'est mise au point la bombe atomique française avec des essais dans le Sahara algérien.

6 Dans « *Bulletin d'Information* » n°4 du SNPTA juin 1957

Après le coup de force des paras à Alger le 22 avril 1961 se tient, le 25 avril, le conseil syndical du SNPTA qui dénonce « cette tentative de prendre le pouvoir en Algérie, d'y instaurer un régime de dictature militaire et de fascisme. [...] Notre syndicat CGT se félicite de l'unité réalisée ce jour-là [grève nationale et manifestations le lundi 24 avril 1961], dans toute la France ». Il « demande à tous les camarades d'agir pour : maintenir et renforcer l'unité [...], créer sur les lieux de travail, dans chaque laboratoire [...] des comités antifascistes [...], exiger du gouvernement qu'il ne se contente pas de belles paroles, exiger le châtiement des coupables, [...] et « des armes pour les travailleurs (car quoi qu'en dise le Premier Ministre, on ne va pas au-devant des parachutistes avec des sourires convainquants) ; - exiger la négociation avec le GPRA et la Paix en Algérie. » On notera que dans ce Bulletin d'Information, il a été ajouté « En dernière minute » : « au moment où nous sortons le journal, la «rébellion» est en déroute. Il nous

faut rester vigilants et exiger plus que jamais la paix en Algérie. »

En juillet 1961, dans un article « La paix et la démocratie »¹, à la question pourquoi la guerre continue, le syndicat répond : « Parce que le gouvernement ne veut pas supprimer les prérogatives des colonialistes, parce qu'il ne veut pas accorder les garanties indispensables au libre exercice du droit à l'autodétermination, parce qu'il ne veut pas reconnaître la souveraineté du peuple algérien et de son territoire et qu'il a trouvé maintenant une nouvelle formule : la partition. » On peut noter une nette évolution du syndicat vers l'idée d'autodétermination et de souveraineté du peuple algérien.

Contre le fascisme, pour l'indépendance

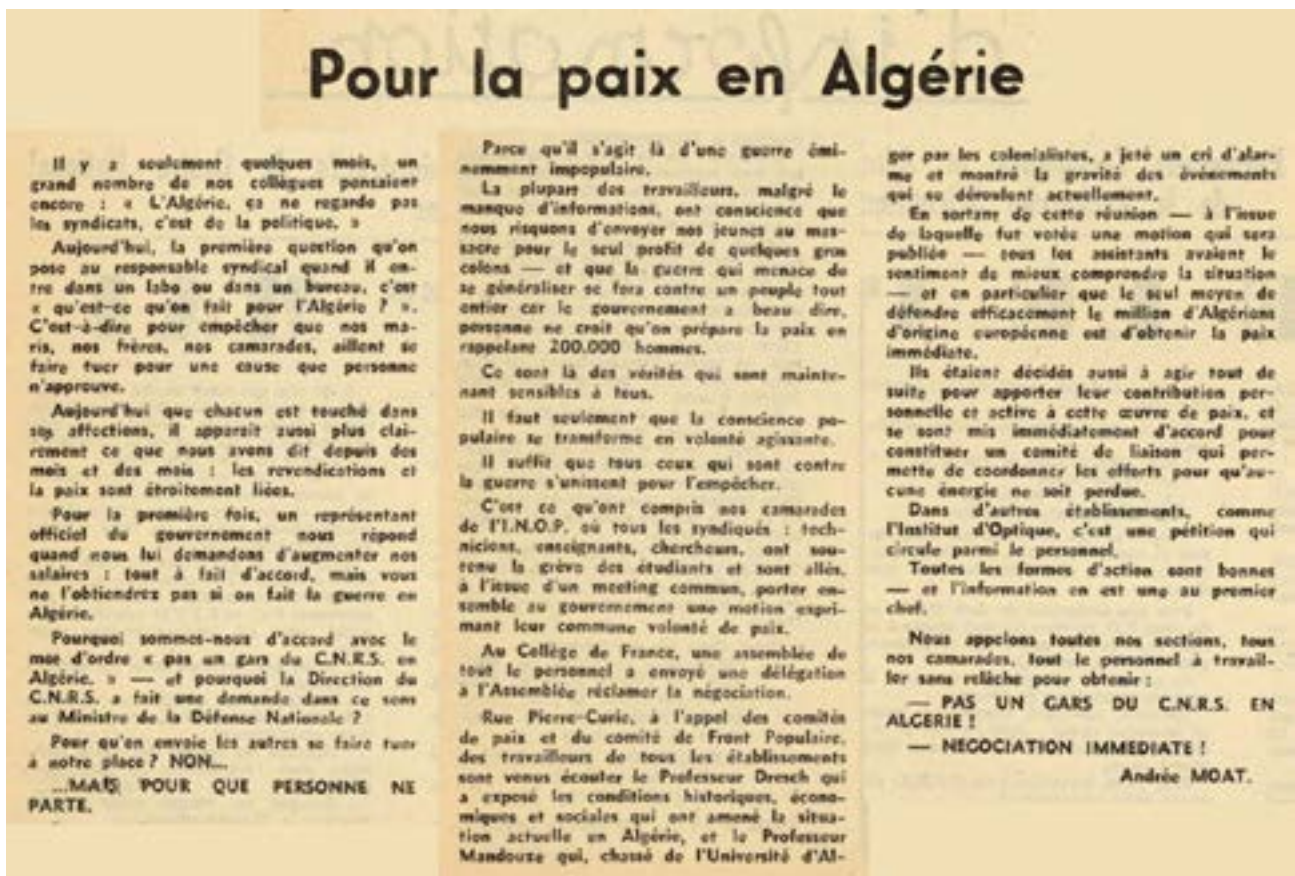
Le mot « indépendance » apparaîtra dans l'article d'octobre 1961 « Contre les discriminations »² Dans « Bulletin d'Information » n°34 du SNPTA juillet 1961

raciales, et pour la paix en Algérie »² publié après le massacre d'Algériens à Paris le 17 octobre 1961. Après les actions meurtrières de l'OAS (assassinats, attentats, etc.), le syndicat déclare que « seule l'action [...] unie des travailleurs imposera la négociation, la paix, et barrera la route au fascisme. »³

Après les 8 morts de Charonne le 8 février 1962, pour le syndicat, « nous devons aujourd'hui organiser d'avantage notre propre défense et accroître notre vigilance. Pour cela, travailler à la création et au renforcement de comités antifascistes groupant sans exclusive tous les travailleurs est une tâche urgente. Tous les syndiqués doivent s'en faire un devoir, les organisations syndicales ayant, comme elles l'ont déjà montré, un grand rôle à jouer dans l'organisation des forces populaires, capables, si elles

2 Dans « Bulletin d'Information » n°36 du SNPTA octobre 1961

3 Dans « Bulletin d'Information » n°37 du SNPTA novembre 1961



sont unies, de s'opposer au fascisme et d'imposer la paix en Algérie ».¹

En octobre 1962, après le référendum de ratification des accords d'Évian avec une écrasante majorité de Français ayant dit oui, l'OAS continue ses actions fascistes. Dans l'article « Contre le fascisme ! »² en mai 1962, on lit : « Nous devons continuer à lutter et à exiger l'épuration de l'armée, de la police et même d'une partie du gouvernement où l'OAS trouve trop facilement des complicités. [...] Seule l'union de tous les démocrates peut empêcher l'OAS de parvenir à ses fins. »

On remarquera que l'on est passé de l'union « des travailleurs », à l'union « des forces populaires » et enfin à l'union « de tous les démocrates ». Cela montre la nécessité, alors, de rassembler le plus largement possible l'ensemble de la population face au fascisme.

Au 7^e congrès du SNPTA (31 mars – 1^{er} avril 1962), il est fait un bilan des 7 années d'activité du syndicat depuis le 1^{er} congrès de décembre 1955, en particulier sur la guerre d'Algérie : « Nous pouvons être fiers d'avoir en 1955 exigé la fin des hostilités en Afrique du Nord, le rappel du contingent, la négociation avec les véritables représentants des peuples d'Afrique du Nord. »³

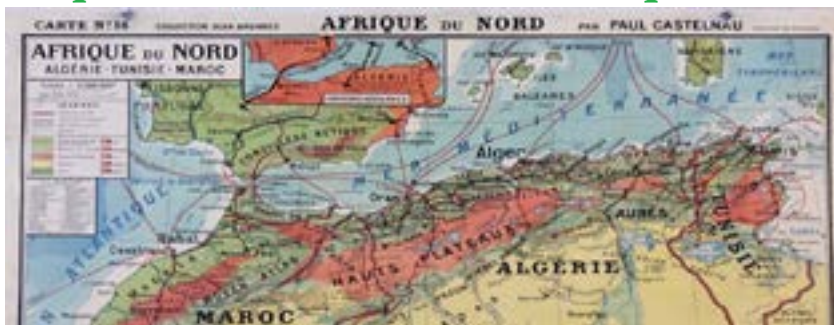
Jean Kister

1 Dans « Bulletin d'Information » n°40 du SNPTA février 1962

2 Dans « Bulletin d'Information » n°43 du SNPTA mai 1962

3 Dans « Bulletin d'Information » n°43 du SNPTA mai 1962

Tunisie et Maroc : du protectorat français à l'indépendance



Dans l'empire colonial français, l'Algérie avait un statut différent des deux autres pays du Maghreb : la Tunisie et le Maroc. Il n'y avait pas d'État algérien, l'Algérie était composée de trois départements français. La Tunisie et le Maroc étaient des protectorats. Par un traité signé avec la France – traité de Fès pour le Maroc en 1886 et traité du Bardo pour la Tunisie en 1912 – la souveraineté de ces deux États avait été fortement limitée et la réalité du pouvoir – affaires étrangères, défense du territoire – était détenue par un Résident général représentant l'État français. Dans les deux protectorats, une minorité européenne – mais de moindre importance qu'en Algérie – s'opposait à toute idée d'indépendance.

La guerre d'Algérie a eu tendance à occulter les mouvements pour l'indépendance qui se déroulèrent dans les deux protectorats. Pourtant aussi bien au Maroc avec l'Istiqlâl qu'en Tunisie avec le Néo-Destour, les nationalistes, dès la fin de la Seconde Guerre mondiale engagèrent la lutte pour l'indépendance. Dès 1952, donc deux ans avant le début de la guerre en Algérie, de violentes émeutes éclatèrent à Casablanca au Maroc à la suite d'une grève de

protestation contre le meurtre du leader syndicaliste tunisien, Ferhat Hached par la Main rouge, on le sait aujourd'hui, une émanation des services secrets français. L'agitation nationaliste prit de l'ampleur et de fin août 1953 à décembre 1955, on compta 6813 attentats terroristes. Une Armée de libération marocaine se constitua qui déclara lutter jusqu'à l'indépendance. Des événements analogues se déroulèrent parallèlement en Tunisie. Après l'assassinat de Ferhat Hached, des groupes de fellagas armés, tinrent les campagnes et assassinèrent des colons français.

C'est le déclenchement de l'insurrection en Algérie en novembre 1954 qui contraignit les autorités coloniales à accorder l'indépendance. En novembre 1955, la France engagea des négociations avec le sultan marocain- le futur Mohamed V- qui menèrent à l'indépendance en février 1956. En Tunisie, en avril 1955, un accord fut conclu avec Habib Bourguiba, le leader nationaliste du Néo-Destour, toujours assigné à résidence, qui déboucha sur l'autonomie et, moins d'un an plus tard, en mars 1956, la Tunisie devenait indépendante.

Roger Revuz

l'IHS-FERC est le vôtre : pensez à renouveler votre adhésion annuelle, et celle de votre syndicat

Nom : Prénom : Organisation :

Adresse:.....

Mail : @

☐ adhésion individuelle : 15 € ou ☐ autre montant : €

☐ au titre d'une organisation : 60 € ou ☐ prélèvement automatique

Soit en adressant ou recopiant ce bulletin accompagné d'un chèque à :

IHS FERC CGT (Case 544) 263, rue de Paris 93515 Montreuil cedex

Soit par virement à l'IHS-FERC : IBAN FR76 1027 8061 3700 0207 9154 129

Soit via le Qr-Code ci-dessous :

Plus simplement, en ligne, via Internet



Soit ici : <https://s.42l.fr/Oc1wdA8o>